

Assemblée Générale de l'ANAFORCAL

10 Avril 2008

Procès verbal

L'Assemblée Générale de l'ANAFORCAL s'est tenue le Jeudi 10 Avril 2008, de 18h30 à 19h, au Palais des Congrès de Paris à l'occasion du troisième Congrès Francophone d'Allergologie.

Sont présents 50 membres de l'association.

Jean-Pol DUMUR débute la réunion par un exposé du bilan d'activité.

Bilan d'activité présenté par Jean-Pol DUMUR

1. Congrès Français d'Allergologie

Le second Congrès Francophone d'Allergologie, qui s'est tenu du 11 au 13 avril 2007 au Palais des Congrès de Paris a confirmé le succès du premier. Le nombre d'ateliers de l'ANAFORCAL y est passé de 18 à 24, avec un taux de remplissage supérieur à 80 %. Un partenariat avec le laboratoire ALK-Allerbio a permis d'y inviter les étudiants de deuxième année de DESC et de capacité ; une rencontre entre représentants des directeurs d'enseignement et étudiants a par ailleurs été organisée. L'ANAFORCAL est à la fois représentée au conseil scientifique, qui construit le programme du congrès, et au comité d'organisation, qui finalise les sessions, les répartit au fil des jours et valide le choix des intervenants. Le principe d'une large participation de l'espace francophone est l'un des fils directeurs de la construction du programme.

2. Le sixième séminaire Botanique et Allergie faisant intervenir un partenariat SFAIC / ANAFORCAL / Jardins Botaniques de France avec le soutien d'ALK-ALLERBIO et SCHERING-PLOUGH s'est tenu au mois de mai, à l'île de Ré, sur le thème de la flore des dunes et des marais. Beaucoup de demandes d'inscription n'ont pu être honorées car le nombre des places est limité, et pour la première fois une pluie abondante a perturbé l'organisation de la promenade botanique.

3. Une réunion du comité d'organisation du CFA 2008, structure paritaire SFAIC / ANAFORCAL, s'est tenue à Paris au mois de juillet 2007.

4. Accréditation de l'ANAFORCAL

L'ANAFORCAL a officiellement reçu son numéro d'agrément d'organisme formateur de la part des trois CNFMC au mois de septembre ; dès lors la délivrance de crédits formation au titre de l'année 2007 est possible, sous le numéro 100 065.

5. La réunion inaugurale de la Fédération Française d'Allergologie (FFA), dont l'ANAFORCAL est co-fondatrice, a également eu lieu au mois de septembre ; une seconde réunion pour l'adoption des statuts et l'élection du bureau lui a fait suite au mois de décembre, et l'enregistrement officiel de la structure est intervenu au mois de février 2008.

6. Réunion de formation sur l'observance thérapeutique

Une réunion de formation sur l'observance thérapeutique animée par Mme Catherine Tourette-Turgis a été organisée en partenariat avec le laboratoire Stallergènes pour les représentants des associations régionales et francophones au mois de septembre.

7. Rencontres Francophones d'Allergologie

Les VIèmes rencontres francophones organisées du 27 au 31 octobre à La Réunion ont été de grande qualité et il s'est agi d'un beau congrès. On ne peut toutefois que regretter les conséquences de la grève du personnel d'Air France, qui a empêché 150 médecins, soit la moitié des participants, de s'y rendre. Jean-Pol Dumur renouvelle ses remerciements à Jean-Claude WU TIU YEN et à toute l'équipe de l'ANAFORCAL Océan Indien pour leur accueil et l'organisation de ces journées.

8. Organisation de réunions de FMC à destination des médecins généralistes

En partenariat avec le laboratoire SANOFI-AVENTIS, l'ANAFORCAL a organisé plusieurs réunions validantes de FMC sur le thème « La rhinite allergique au-delà du nez ». Cinquante

réunions sont prévues dans cinquante villes de France, qui ont pour but de sensibiliser nos confrères à la nécessité de prise en charge de cette pathologie.

9. **La préparation des VIIèmes journées Francophones d'Allergologie** a nécessité un déplacement de Jean-Pol Dumur et d'Henriette Dhivert à Dakar au mois de décembre.
10. **Une réunion des cadres animateurs, rapporteurs et experts ANAFORCAL** pour la préparation des ateliers du CFA 2008 a été organisée à Paris les 17 et 18 janvier en partenariat avec le laboratoire SANOFI-AVENTIS. Elle a été complétée d'une formation ludique à l'expression en public, sur le thème de la Comedia del Arte.
11. **Le texte réglementant la fabrication et la délivrance des APSI a été publié au JO** dans le courant du mois de janvier, après presque deux années de réunions régulières impliquant la SFAIC, l'ANAFORCAL (représentée par Evelyne BLOCH-MOROT et Pierre VASSAL) les syndicats, le comité de défense des allergènes et les fabricants d'extraits. Jean-Pol Dumur remercie sur ce point tous les intervenants de ce groupe de travail qui, souligne-t-il, est un cas unique en Europe.
12. **La réunion annuelle du bureau de l'ANAFORCAL**, consacrée à l'élaboration des programmes du CFA 2009 et des Journées Francophones d'Allergologie, à l'organisation de ces manifestations, et à la programmation des actions de l'association pour l'année à venir, s'est tenue pendant trois jours à Rabat au mois de Mars. Il s'est agi comme toujours d'une session laborieuse, à laquelle Michel Thiakane a participé cette année pour finaliser l'organisation des VIIèmes Journées Francophones d'Allergologie prévues à Dakar.
13. **Le troisième Congrès Francophone d'Allergologie**, dont on peut penser qu'il sera une belle réussite, est enfin l'un des éléments les plus importants de ce bilan d'activité.

Au terme de cet exposé, et en l'absence questions de la part des membres présents, le bilan d'activité est soumis au vote de l'assemblée. Le quitus est accordé au président à l'unanimité.

Jean-Pol Dumur remercie les participants à l'assemblée pour leur confiance et précise qu'en plus des nombreuses activités sus citées, l'ANAFORCAL est partie prenante dans beaucoup de structures et commissions, dont il présente la liste et énumère les noms des représentants :

- au CA de la SFAIC (1 par trimestre) : JP DUMUR
- au comité d'organisation du CFA : JP. DUMUR, B. GIRODET, F. WESSEL, JF. FONTAINE
- au comité scientifique du CFA : H. DHIVERT, JF. FONTAINE
- au groupe APSI : E. BLOCH-MOROT, P. VASSAL
- au groupe insectes SFAIC/ANAFORCAL : B GIRODET
- au CA de l'UNAFORMEC : D. ORTOLAN
- à l'AFSSAPS : E. GOYEAU
- à la FFA : B. GIRODET, JP. DUMUR
- à la journée française de l'allergie : A. KHOURY
- au RNSA : R. NAVARRO
- au SNAF et à l'ANAIS : E. GOYEAU
- au comité d'organisation du séminaire Botanique et Allergie : JP. DUMUR, B. GIRODET
- au comité d'organisation des rencontres francophones : K. LADHA, Y. EL GUEDDARI, H. DHIVERT, B. GIRODET, JP. DUMUR

Concernant les perspectives de l'année à venir, sont notamment prévus :

- le septième séminaire Botanique et Allergie SFAIC/ANAFORCAL à ARGELES du 9 au 11 MAI 2008, sur le thème de la pollinose de l'enfant et l'étude de la flore des côtes et forêts méditerranéennes
- les septièmes rencontres francophones de FMC en allergologie ANAFORCAL-ASSEFORCAL à DAKAR les 30-31 octobre, et 1er novembre 2008
- le quatrième CFA SFAIC/ANAFORCAL qui se tiendra à Paris Palais des congrès du 15 au 17 avril 2009
- le huitième séminaire Botanique et Allergie SFAIC/ANAFORCAL qui sera organisé en Alsace en mai ou juin 2009

- les huitièmes rencontres francophones de FMC en allergologie ANAFORCAL-ABEFORCAL qui se tiendront à BRUXELLES du 28 au 31 octobre 2009

L'ANAFORCAL est maintenant constituée de 38 associations régionales et francophones, compte près de 1700 membres et réunit sept pays francophones. Elle a pour principaux objectifs une FMC de qualité ouverte à tous et conviviale, une reconnaissance définitive de l'allergologie et des allergologues, et une large ouverture au monde, en particulier aux pays francophones.

Bilan financier présenté par Bruno Girodet

1. Recettes

Les ressources associatives comprennent

- 168000 euros de subventions, en augmentation par rapport aux 142000 euros de l'année précédente car incluant les sommes relatives au partenariat avec le laboratoire SANOFI-AVENTIS
- 47139 euros de cotisations des adhérents, chiffre également en augmentation par rapport aux 34040 euros de l'année précédente, notamment en raison de l'adhésion des associations francophones
- 116581,20 euros de prestations vendues, dont 21451,20 correspondent à des recettes publicitaires et 95130 aux bénéfiques du CFA.

Au total le montant des produits, un peu plus élevé que celui de l'année précédente, est de 336303,20 euros.

2. Dépenses

Les charges de fonctionnement, dont les principaux éléments sont résumés dans le tableau ci-dessous, ont augmenté parallèlement à la croissance de l'activité de l'association.

	2007	2006
Honoraires médecins	111915 €	79126 €
Remboursements médecins	42481 €	31615 €
Affranchissement	10145 €	7867 €
Cotisations	2331 €	6255 €
Honoraires	11307 €	7298 €

La croissance du poste « honoraires médecins » est liée à l'augmentation du nombre d'ateliers dont les intervenants sont rémunérés, au règlement des prestations de conception des modules de formation, et à l'augmentation du nombre de missions de représentation de l'ANAFORCAL indemnisées à hauteur de 300 euros par jour.

Le poste « remboursements médecins », relativement important, concerne essentiellement les frais de transport engagés pour les missions ou des manifestations comme les Journées Botaniques.

L'augmentation du poste « affranchissements » est lié à l'accroissement de notre activité.

Enfin le montant des honoraires versés a crû lui aussi car notre part d'activité jugée « commerciale » a rendu indispensable le recours à un commissaire aux comptes ; alors que l'expert comptable a pour mission de préparer le bilan, ce dernier est chargé de vérifier la méthodologie employée.

La synthèse de l'activité peut être détaillée comme suit :

	2007	2006
Produits de fonctionnement	331720 €	291119 €
Charges de fonctionnement	313876 €	242570 €
Impôts et taxes	455 €	438 €
Charges de personnel	14979 €	4216 €
Résultat courant non financier	3133 €	50447 €

Résultat financier	1323 €	727 €
Résultat de l'exercice	3472 €	40168 €

Les charges de personnel n'ont pas augmenté d'une année sur l'autre dans les proportions indiquées par le tableau : l'embauche de notre conseiller scientifique ayant eu lieu dans le courant de l'année 2006 la somme affectée à ce poste ne correspondait pas à un exercice de douze mois.

La diminution du résultat net courant par rapport à l'année précédente permet de réduire d'autant l'imposition à laquelle nous sommes soumis au titre de l'impôt sur les sociétés.

Le bilan actif-passif peut se résumer comme suit :

Actif		Passif	
Immobilisations	1364 €	Fonds associatifs	216344 €
Créances usagers	14549 €	Dettes fournisseurs	29110 €
Autres créances	72647 €	Autres dettes	13105 €
Trésorerie	169998 €		
	258558 €		258559 €

Les comptes de l'association sont donc équilibrés comme il se doit et l'association, dont l'activité et le bilan se sont fortement développés, a une trésorerie saine.

Après soumission du bilan 2007 à l'assemblée générale, le quitus est donné au trésorier à l'unanimité.

Propositions du trésorier soumises à l'approbation de l'assemblée générale

Bruno Girodet désire soumettre à l'approbation du Conseil d'Administration trois propositions dont la mise en œuvre lui apparaît nécessaire au vu du développement de notre activité associative, et dont le principe a été approuvé le 9 avril 2008 par le Conseil d'Administration.

1. Facturation de certaines actions de FMC

Partant du constat que la délivrance de crédits-formation va de plus en plus conditionner la réussite d'un EPU, l'ANAFORCAL pourrait proposer de s'associer à certaines actions de FMC moyennant une participation forfaitaire destinées à couvrir les frais engagés. Les réunions éligibles à ce type de partenariat devraient faire intervenir un certain nombre de membres de l'association, par exemple trois, et être élaborées dans le respect du cahier des charges et de la charte d'éthique de l'ANAFORCAL. La conformité de l'EPU ainsi organisé serait validée par le secrétaire général pour le montage du dossier, le responsable scientifique pour son contenu, le responsable pédagogique pour son déroulement et son évaluation, le trésorier pour son financement, et le président.

L'intérêt pour les allergologues libéraux ou un service hospitalier serait de pouvoir organiser une formation validante, à destination de médecins généralistes ou spécialistes, indépendamment d'une association régionale.

2. Proposition d'aide à la gestion de certains EPU régionaux importants

A la demande d'une AREFORCAL, l'ANAFORCAL pourrait apporter son concours à l'organisation d'EPU régionaux importants en faisant bénéficier l'association régionale :

- de son expertise pour la gestion de budgets conséquents, par exemple supérieurs à 20000 euros
- de l'intervention de son expert-comptable en cas de nécessité

La recherche de partenaires financiers resterait néanmoins de la responsabilité de l'AREFORCAL. L'ANAFORCAL jouerait le rôle d'intermédiaire opaque, chargé de recevoir les subventions et de payer les factures, facturerait cette prestation, et reverserait bien entendu l'excédent à l'association régionale concernée.

3. Création d'une SARL au sein de l'ANAFORCAL

Outre ses actions de réflexion, de coordination des associations régionales et de participation à certains travaux ou commissions allergologiques, l'ANAFORCAL est maintenant considérée comme

organisatrice de manifestations à caractère commercial comme les congrès. Cette situation conduit les experts comptables à conseiller la création d'une structure juridique dédiée à la gestion de ce dernier type d'activité. Une SARL dont l'ANAFORCAL serait seule actionnaire et son trésorier gérant minoritaire gèrerait tous les aspects commerciaux de notre activité, et nous mettrait de facto en adéquation avec la législation fiscale.

Une discussion est engagée sur ces points :

- Frédéric de Blay est réservé quant à la constitution d'une SARL dont il se demande si elle pourra juridiquement remplacer notre association dans la structure commune créée avec la SFAIC pour la gestion du CFA. Il demande également à qui seront versés les dividendes de la SARL et souhaite que ce projet fasse l'objet d'une réflexion impliquant l'avocat fiscaliste et le cabinet d'expertise comptable de la SFAIC avant son éventuelle mise en œuvre.
- L'expert comptable et le commissaire aux comptes de l'ANAFORCAL, présents à l'assemblée, précisent que les dividendes de la SARL seraient entièrement reversés à l'association, et que la création de cette société a pour seul but de protéger le président et le trésorier par rapport à d'éventuelles difficultés financières.
- Bruno Girodet ajoute que ce dispositif a déjà été adopté par l'association des pneumologues, mais Jérôme Laurent se demande s'il n'est pas de nature à modifier les rapports institués entre SFAIC et ANAFORCAL dans la société de gestion du CFA.
- Jean-Pol Dumur souhaiterait, en conséquence, que le projet fasse l'objet d'une analyse juridique approfondie de la part de nos experts comptables respectifs. Il propose, de concert avec Frédéric de Blay, que son adoption soit soumise au vote de l'assemblée générale sous réserve de faisabilité.

L'ensemble de ces propositions, soumis au vote de l'assemblée générale, est adopté à l'unanimité moins six abstentions.

En l'absence de questions ou remarques supplémentaires le président Jean-Pol Dumur clôt cette réunion de l'Assemblée Générale.

Docteur Jean-Pol DUMUR
Président

Docteur Jean-François FONTAINE
Secrétaire Général